

# RÈGLEMENT CARPODROME À LA JOURNÉE

## PARCOURS N° 1 & 2

- Pêche NO KILL
- Baignoire obligatoire (possibilité de location 5 €)
- Droit de pêche à régler avant installation (pas de réservation)
- Pêche au coup uniquement  
1 canne par pêcheur (canne moulinet interdite)
- Hameçon sans ardillon (taille maxi 10)
- Appâts autorisés : Pellets, chènevis, maïs, pois chiches, vers de terreau, bouillettes, pâte, asticots
- Bourriches interdites
- Tresses interdites
- Graine crues , arachides grasses, farines et amorces interdites
- Rester à l'emplacement choisi  
Accès poste de pêche à pied, prévoir chariot
- Véhicules interdits
- Respecter les horaires 7h-19h, ferme le jeudi (sauf fériés et été)
- Respecter le site (voir règlement général)

**En cas de non respect des règlements, la direction décline toutes responsabilités et se réserve l'exclusion définitive avec non remboursement.**